



Les élus métropolitains se sont réunis jeudi matin en préfecture varoise. PHOTO TT.

# Le marché des ports exploré en profondeur

## TOULON

**La séance publique du conseil métropolitain a permis d'apporter des éclaircissements sur l'attribution de la délégation de service public de la gestion des ports de plaisance dénoncée par Anticor 83.**

Beaucoup de monde ce matin dans la tribune de presse pour suivre la séance publique de ce conseil métropolitain. « Des *alégations graves* », comme va le rappeler Cécile Muschotti (Majorité présidentielle), ont été portées sur le processus d'attribution du marché public pour la gestion des ports de la Métropole à la société Eiffage. En cause le soupçon émis par Anticor 83 « *de liens potentiels* » entre l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), en l'occurrence le bureau d'études Créocéan, et le candidat retenu. L'ancienne députée demandant un sursis à statuer.

Le vice-président Robert Cavanna (SE) s'est dit « *très étonné des récentes turbulences autour de la procédure* », en reprenant un à un les points soulevés par l'association. « *Il n'y avait aucun motif sérieux d'interrompre cette procédure* », explique-t-il. C'est pourquoi la délibération a été maintenue à l'ordre du jour. Et de poursuivre : « *Est-ce que l'AMO a bien fait son travail ? Sur cette question, on a un contrôle de légalité et le Tribunal administratif pourra se prononcer.* »

Le président de la Métropole Jean-Pierre Giran (LR) lui demande alors d'explicitier sur le fond quels ont été les fondements du choix de ce can-

didat. Une différence qui s'est faite, répond-il, essentiellement sur la qualité du projet de développement des ports mais aussi sur le coût des tarifs et la subvention demandée.

Il rappelle également que le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage a été opéré en décembre 2019. « *On a eu les candidatures en janvier 2021, alors, sauf à avoir une boule de cristal...* »

### « Un climat de suspicion intolérable »

« *Il aurait fallu en effet avoir des dons de voyance* », confirme Jean-Pierre Giran, en soulignant que « *la*

## « Je ne jette pas l'opprobre sur une commission de délégation de service public. »

Anthony Civettini (PCF)

*fébrilité qui se propage à travers un certain nombre de personnes est très récente, comme si le lien éventuel qui aurait pu exister, était accessoire ou inexistant pendant trois ans et demi, et devenait brutalement fondamental.*

Pour autant le président de la Métropole affirme ne pas avoir pris à la légère les allégations : « *Nous avons informé les services de l'État qui nous ont conseillés devant l'absence d'éléments tangibles, de poursuivre la procédure.* »

Des éclaircissements ont été également demandés à la société incriminée.

Et de prévenir : « *On peut être lan-*

*ceur d'alerte, mais pas simplement lanceur de boules puantes. La façon de dénaturer le débat et de favoriser un climat de suspicion est intolérable pour la démocratie.* » Pour Jean-Pierre Giran, « *si les personnes ont des informations et qu'elles n'ont pas peur de la dénonciation calomnieuse, qu'elles utilisent les voies qui leur sont ouvertes, et qu'elles saisissent le Procureur de la république.* »

Et d'ajouter qu'en plus du « *contrôle de légalité qui va s'abattre sur les délibérations et les procédures et où l'État sera d'autant plus intransigeant compte tenu de l'écho qui devrait lui arriver après cette séance* », la Métropole a demandé qu'un cabinet spécialisé fasse un audit pénal qui sera rendu public d'ici un mois « *pour essayer d'enrayer la suspicion illégitime.* »

Le président conclut que s'il s'avère qu'une décision, une orientation donnée par l'AMO laissait entrevoir un soupçon de favoritisme, cette délibération serait annulée.

« *En tout état de cause, je ne jette pas l'opprobre sur une commission de délégation de service public, s'il y a un problème la justice tranchera* », précise Anthony Civettini (PCF), en expliquant son abstention qui n'est, insiste-t-il, en aucun cas nourrie par la suspicion. La raison c'est que « *tous les candidats ont augmenté dans leurs propositions la redevance en fonction des travaux d'investissement à venir et que cela pourrait avoir de fortes répercussions sur les plaisanciers des petits ports comme celui du Lazaret, à La Seyne.* »

Ayant été élu membre du conseil portuaire, l'élu de la gauche seynoise s'engage à essayer de modérer ces hausses et à les lisser le plus possible dans le temps afin qu'elles soient plus indolores.

Thierry Turpin